

## Erratum

Dans l'avis public  
« PROGRAMME DÉCENNAL  
DE DRAGAGE AUX INSTALLATIONS  
PORTUAIRES DE PORT-CARTIER PAR  
ARCELORMITTAL INFRASTRUCTURE  
CANADA S.E.N.C. »,  
publié le 13 mars 2019  
à la page 30, la date présentée  
au 4<sup>e</sup> paragraphe est erronée.

**Il aurait dû être écrit :** Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 12 avril 2019, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet mentionnée précédemment. ([http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no\\_dossier=3211-02-316](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-02-316))